

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Recrutement d'un responsable du secteur « Evénements et manifestations »

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la vacance du poste de responsable du secteur « Evénements et manifestations » suite au départ de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.

Je vous propose donc d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, la recherche de fonctionnaires ayant été infructueuse.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°5 du bureau du 27 mai 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que le service logistique a besoin pour son bon fonctionnement d'un responsable du secteur « Evénements et manifestations »,

CONSIDERANT qu'à défaut de candidature d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant aux profils des postes, ceux-ci peuvent être pourvus par des agents non titulaires conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- du recrutement pour une durée d'un an d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste de responsable du secteur « Evénements et manifestations » et rémunéré sur la base du grade de Technicien à l'indice brut 325 à compter du 17 juin 2013.

Le coût de ce recrutement, soit 30945€ en année pleine, est inscrit au budget 2013.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE